

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 24 mars 2025

Présents : Bernard SELLIER, Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE, Michel HENRY-MERSENNE, Sylvain DESBROSSES, Nina Eymard, Ludovic BENINI, Maxime BONO, Pierre-Julien COURNIL

Absents excusés : Michel HENRY-MERSENNE qui donne son pouvoir à Valérie Deppe

Absente : Lydie LATIN

Secrétaire de séance : Sylvain DESBROSSES

18h15 : Ouverture de séance

20h15 : fin de séance

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.
 - 2) Délibération et vote du CFU 2024 (compte financier unique)
 - 3) Délibération portant sur l'affectation du résultat 2024.
 - 4) Délibération sur les taux des taxes locales 202
 - 5) Vote du budget 2025.
 - 6) Délibération portant sur une convention unique avec le centre de gestion de la Drôme.
 - 7) Délibération portant sur le PADD du PLUI de la CCD
 - 8) Délibération portant sur la réévaluation du loyer du logement communal en-dessus de la mairie
 - 9) Délibération acquisition terrain et demande de subvention auprès du Département
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2025

Il faudra penser à faire apparaître le nombre de vote lors des délibérations unanimes, de manière à spécifier le nombre de conseiller(ères) effectivement présents(es) et tenir compte des potentiels retards de conseiller(ères) aux séances.

→ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 17 février 2025**

2) Information sur la situation financière de la commune

Les éléments sont issus de la réunion de la commission Finance qui s'est tenue le vendredi 14 mars avec Gilles Coullier de la DGFIP. Ils caractérisent la situation d'une commune typique de par sa taille en termes de flux, et témoignent d'une gestion saine et d'une stabilité financière bien établie.

L'analyse financière de la commune se caractérise par :

- Des produits réels de fonctionnement qui se situent dans une moyenne de 230 000€ sur les 5 dernières années et de 253 000€ en 2024, en baisse de 11% par rapport à 2023. Cela équivaut à un produit réel de fonctionnement par habitant de 1 117€ (1 403€/habitant en Drôme),
- Des charges réelles de fonctionnement en baisse en 2024 après une augmentation constante ces dernières années, soit environ 169 000€ pour une moyenne annuelle de 160 000€. Ce qui équivaut à 744€/habitant contre 917€ en Drôme,
- Une capacité d'autofinancement en légère baisse (**capacité d'une collectivité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence**) car les produits de fonctionnement ont diminué plus rapidement que les charges, avec une différence entre la capacité d'autofinancement brute et nette (après remboursement en capital de la dette) de 25 000€,
- Une dette financière en forte baisse grâce au remboursement anticipé d'un prêt effectué fin 2024,
- Une trésorerie en constante augmentation, qui est passée de 160 000€ à 250 000€ en 5 ans (fruit des excédents de fonctionnement non consommés d'année en année et reportés en résultat),
- Une dotation globale de fonctionnement (ressources issues des subventions publiques) qui n'a pas évolué sur les 5 dernières années, soit 22 800€ cette année. Cette dotation ne compense pas l'inflation.
- Le fonds de roulement d'environ 18 mois (capacité à payer nos dépenses si absence de recettes) laisse espérer une bonne résilience de la commune en cas d'aléas.
- Le niveau de d'endettement est très faible
- La commune dispose d'une capacité d'investissement de 187 000€ pour mener à bien ses projets.

En conclusion : L'analyse financière témoigne d'une bonne capacité d'autofinancement et d'une situation très saine pour une petite commune

Délibération et vote du CFU

Création du compte financier unique, commun entre la collectivité et la trésorerie pour harmoniser le travail budgétaire et fluidifier les échanges.

Excédent de Fonctionnement 2024 : 70 038, 80€

Excédent d'investissement 2024 : 8 702,90€

→ **Approbation à l'unanimité du Compte Financier Unique**

3) Délibération portant sur l'affectation du résultat

Le résultat de 252 994,92 est affecté au compte 002 du budget de fonctionnement

→ **Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat**

4) Délibération sur les taux des taxes locales

Gilles Coullier a présenté lors de la commission Finances la situation de la commune de Marignac par comparaison aux autres communes de la CCD. Marignac se situe en général dans le premier tiers inférieur des communes, et en seconde position des taux les plus bas concernant la TFNB. La commission réaffirme son choix d'augmenter les taux mais de manière progressive. A cet effet, plusieurs simulations sont réalisées afin d'examiner les possibilités d'augmentation, tout en respectant les règles fixées.

Après examen des résultats, la commission des Finances propose les taux suivants pour 2025, soumis à approbation du conseil municipal :

- TFB : 25% au lieu de 24,99%
- TFNB : 24,46% au lieu de 23,46%
- TH : 13,26% au lieu de 12,75%

Les recettes fiscales s'établiraient environ à 67 K€ au lieu de 64K€, soit une augmentation de 2 700 euros (+4% environ).

→ **Approbation à l'unanimité de l'augmentation des taux des taxes locales**

5) Délibération sur le vote du budget 2025

Une note explicative des variations par rapport au réalisé et des évolutions prévues pour les différents postes a été transmises préalablement aux conseillers municipaux.

51) Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 11

CA réalisé 66 381€ pour 168 703€ prévus

Prévision pour 2025 : 172 528€ dont 97 478€ pour l'article 615 231 (entretien voirie, déneigement...) comme cagnotte laissée au chapitre fonctionnement.

Chapitre 12 (charges de personnel)

CA réalisé 66 381€ pour 168 703€ prévus

Chapitre 14

CA réalisé 66 381€ pour 168 703€ prévus

Chapitre 66 (charges financières, intérêts de la dette)

Virement à la section d'investissement de 145 198€

52) Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Produits de services

Réalisé 2024 : 65 197€, BP 2025 : 70 275 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Réalisé 2024 : 69 376€, BP 2025 : 72 118 €

Chapitre 74 : Dotations et participations (département)

Réalisé 2024 : 96 627€, BP 2025 : 75 250 €

Chapitre 75 : Dotations et participations (département)

Réalisé 2024 : 96 627€, BP 2025 : 75 250 €

Total recettes & dépenses de fonctionnement : 503 898€

53) Investissements dépenses

Total Investissement dépenses prévisionnelles : 782 750€

54) Investissements recettes

Les demandes de subventions sont envoyées, en attente de réponses de la part du département et de la région. Selon les dire de la sous-préfète la commune est en bonne posture pour obtenir ses subventions (160 800€) auprès du département qui souhaite attribuer une bonne part de son budget aux projets sur l'eau.

Total Investissements recette prévisionnelle : 782 750€

6) Délibération portant sur une convention unique avec le Centre de Gestion de la Drôme

Convention pour simplifier les délibérations en lien avec le CGD.

L'idée est d'avoir une convention unique qui simplifiera les accords de prestation avec le CGD. Celles-ci seront facturées au réel des prestations sollicitées par la commune.

→ **Approbation à l'unanimité pour adopter la convention unique avec le CG**

7) Délibération portant sur le PADD du PLUI de la CCD

Il est nécessaire de délibérer sur le fait que le conseil municipal ait débattu autour du PADD.

Une question émerge : quelle approche et quel positionnement de la CCD sur les grands projets structurant du type du projet photovoltaïque sur la commune de Brette?

Le conseil municipal regrette le caractère très général de ce document qui ne semble pas refléter le projet politique du PLUI.

→ **Approbation à l'unanimité du débat sur le PADD**

8) Délibération portant sur la réévaluation du loyer du logement communal au- dessus de la mairie

Différents travaux ont été réalisés pour rénover ce logement pour un montant de travaux entre 5 000€ et 10 000€ en grande partie réalisés par notre employé communal.

Le loyer initial était de 528€ pour 85m2 habitable (avec accès au jardin pour 5€ supplémentaires)

La proposition de la commission est de réévaluer le loyer à 650€ hors charges (chauffage sur la chaudière de la mairie), ce qui serait dans les prix du marché.

Le conseil municipal débat autour du projet politique de la commune vis à vis de ses logements :

- faut-il se référer au prix du marché ou bien est-il envisageable d'avoir une politique sociale en faveur de loyer plus accessible ?
- les deux autres logements communaux étant loués à des taux très bas, augmenter ce loyer pourrait-il permettre d'équilibrer les recettes liés aux logements communaux ?

Les positionnements divergent entre les membres du conseil.

→ **3 abstentions**

→ **8 pour**

9) Délibération portant sur l'acquisition d'un terrain

La commune envisage d'acquérir la parcelle 101 de 1 030m2 avec une grange d'environ 60m2 appartenant à la famille Barnier, situé à la patte d'oie de la bascule, en dessous de la mairie.

L'idée serait d'y faire un terrain de jeux pour enfants finançable à 60% par le département.

La négociation avec le notaire et la famille a abouti à un accord d'acquisition pour une valeur de 70 000€.

→ **Approbation à l'unanimité du projet d'acquisition du terrain pour réaliser une aire de jeux.**

Questions diverses

– Chantiers participatifs :

- Cabanes du Lauzet et du Plainet **le 7 juin** (peinture, nettoyage et autres réparations)
- Entretien de l'aire de loisirs **le 14 juin** (débroussaillage, enlèvement des cailloux, bucheronnage)

– Visite de la forêt et du martelage pour les membres du conseil.

La date prévue du 19 avril ne semble pas convenir en raison du week-end Pascal et des vacances, il est demandé de la reporter si possible ou de l'annuler.

– **La soirée de la commission « Transition Energétique »** autour du jeu TEPOS du 14 mars 2025 n'a rassemblé que trop peu de personnes du village en-dehors des 2 conseillers municipaux présents, cette soirée sera reproposée ultérieurement.

– **Une chasse aux œufs** est organisée le 21 avril à 14h par le lieu de vie Plain Champ et la mairie.